

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU MINISTRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS
ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA JEUNESSE

M. MATHIEU LACOMBE

À L'OCCASION DU SYMPOSIUM
SUR LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE
ET LES GÉANTS DU NUMÉRIQUE

30 minutes de prise de parole
10 minutes de questions

MONTREAL, 18 AVRIL 2024

Le texte lu fait foi

- Mesdames et Messieurs;
 - Distingués invités.
-
- Bonjour à tous et à toutes. C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant vous aujourd'hui.
 - Avant toute chose, permettez-moi de remercier les organisateurs de l'invitation :
 - soit le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal
 - et le Pôle Médias des HEC,
 - en collaboration avec Patrimoine canadien
 - et l'Observatoire de la Francophonie économique (OFE).

- Permettez-moi également de saluer les représentants du Canada, de la Belgique et de la France ici présents.
- Je vous souhaite la bienvenue ici à Montréal, dans la métropole culturelle du Québec.
- Le gouvernement québécois est heureux d'appuyer la présentation de ce Symposium qui nous permet de réfléchir ensemble sur les enjeux cruciaux auxquels font face les cultures de la francophonie et avec elles, celles du monde tout entier.

-
- Si je suis ici devant vous aujourd'hui, c'est pour vous livrer un message désarmant de simplicité :

- L'avenir de la culture québécoise s'écrit au Québec et pas ailleurs.
- Rien de surprenant ici me diront les plus attentifs d'entre vous.
- Cette revendication est au cœur de toute l'histoire nationale du Québec.
 - *De toute l'histoire nationale du Québec.*
- Aussi loin que l'on puisse en remonter le fil.
- En Europe, parce qu'elle commence en 1756 et se termine en 1763, vous l'appellez la *guerre de Sept Ans*.
 - C'est le conflit par lequel Frédéric II devient Frédéric, dit le Grand, et que la Prusse gagne sa formidable réputation militaire.
 - C'est le conflit par lequel l'Angleterre gagne la suprématie navale.

- Et par conséquent, c'est le conflit lors duquel la France perd son premier empire colonial, celui en Amérique et en Inde, au profit de l'Angleterre justement.
- Ici, au Québec, ce conflit porte un autre nom : on l'appelle la guerre de la Conquête :
 - En 1759, après trois ans de durs combats, c'est la défaite française sur les plaines d'Abraham.
 - Puis un an plus tard, en 1760, c'est la chute de Montréal.
 - La Nouvelle-France capitule et elle attendra 3 ans durant le résultat des batailles en Europe pour savoir ce qu'il adviendra d'elle.

- C'est le traité de Paris de 1763 qui vient sceller le sort des habitants de la colonie.
- Si je voulais m'improviser historien, je vous dirais que ce traité est également le moment fondateur de ce que l'on appelle aujourd'hui la *nation québécoise*.
- Dans son article IV, le Traité de Paris distingue explicitement les « habitants françois » de la colonie des « habitants du Canada ».
- La Couronne anglaise garantit aux premiers le droit de « vendre leurs Biens » et de se « retirer en toute Sûreté & Liberté, où bon leur semblera », alors qu'aux seconds, elle confère le droit de « professer le Culte de leur Religion selon le Rit de l'Église Romaine ».

- *Grosso modo*, on permet aux Français de rentrer en France alors qu'on consent aux habitants du pays le fait de pouvoir continuer à vivre chez eux suivant leur culte religieux.
- Religion et culture ne sont évidemment pas des synonymes, mais à une époque où catholicisme et identité nationale sont encore liés, surtout pour ceux qui sont sujets britanniques, reconnaître la liberté de culte c'est en quelque sorte reconnaître une certaine forme « d'exception culturelle ».
- De ce point de vue, l'histoire du Québec et celle de l'Irlande se répondent de plus d'une manière.
- Or, à Québec comme à Dublin, c'est par d'âpres batailles que l'on rappelle la Couronne anglaise à ses engagements.

- Pendant 11 ans, de 1763 à 1774 se livre au Québec le combat pour l'abolition du serment du test.
- Car si la population pouvait rester d'obédience catholique, on interdisait par ce serment aux catholiques d'assumer une charge publique.
- L'Acte de Québec de 1774 vient cependant corriger la situation et les « canayens » accèdent enfin à des charges dans l'administration provinciale.
- Pour l'anecdote, ce n'est qu'un demi-siècle plus tard que le serment du test sera aboli par le Parlement britannique à Londres avec le *Roman Catholic Relief Act* de 1829.
- On le voit déjà, de par son combat pour la reconnaissance de sa dignité, de sa spécificité et

de son droit d'exister, le Québec était déjà précurseur.

- Mais une fois le serment du test aboli, la lutte pour le droit d'exister ne s'arrête pas :

- C'est le combat pour l'instauration d'une assemblée législative afin de contrebalancer le pouvoir du gouverneur qui lui, cumule le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire de la colonie.
- Ce combat est gagné en 1791 lors de la création du Bas-Canada.
- Puis, dès 1793, c'est la conquête du droit de parler français au sein de ce nouveau parlement à Québec, combat magistralement représenté par la toile de Charles Huot au Salon bleu de l'Assemblée nationale.

- On y voit des députés se livrant un débat houleux, des papiers partout au sol, une chaise renversée dans le coin inférieur gauche de la toile.
- Mais les députés francophones, parce qu'ils sont majoritaires, réussissent à imposer le français comme langue des travaux du parlement.
- La langue, la religion, la culture, la reconnaissance du caractère distinct du Québec, du droit des habitants de cette colonie de peser sur leur propre avenir, de ne pas se laisser gouverner par autrui, mais d'être un acteur actif de leur propre destin collectif.
- Les termes du débat changent, ses contours se transforment, mais aussi loin que l'on puisse en

remonter le fil, toute notre histoire nationale est portée par un désir de vivre debout.

- Vous retrouvez ce même élan dans les revendications du Parti patriote de Papineau et lors des révolutions patriotes de 1837 et 1838.
- Dans le discours autonomiste d'Honoré Mercier à la fin du XIX^e siècle, puis dans celui de Duplessis au XX^e siècle.
- Dans la Révolution tranquille, dans les débats référendaires et constitutionnels des années 70, 80 et 90.
- C'est aujourd'hui encore au cœur de l'action de l'État québécois, ici au Québec, dans notre politique interne, mais aussi dans nos relations internationales, avec le Canada et par le monde.

- Ce n'est pas une perspective partisane. C'est la ligne de fond de notre histoire nationale, car c'est la conséquence directe de notre géographie, de notre statut de ce que Milan Kundera nommait si justement une « petite nation ».
- Chez les petites nations, celles qui ont la conscience du fait que leur existence ne va pas de soi, qu'elle est précieuse, mais fragile et que leur disparition est une véritable possibilité dans le grand fleuve des transformations historiques, dans ces petites nations nous savons que notre existence n'est permise que tant et aussi longtemps que nous avons la force de rester debout et de nous opposer aux reculs.
- C'est une longue série de combats qui ont permis à la nation québécoise de survivre jusqu'ici et son

avenir ne sera jamais autre chose que la marge de manœuvre gagnée par de futures victoires.

- Et l'une des batailles que le Québec doit absolument gagner afin de pouvoir se projeter dans le XXI^e siècle, c'est celle de la préservation des cultures locales et nationales à l'ère de la mondialisation et de la révolution numérique.

- Regardons quelques chiffres :

- **L'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec** nous dit que pour 2022 :

- Les interprètes québécois comptent pour 8 % de l'ensemble des écoutes faites par les Québécois sur les services de musique en continu. 8 %.

- Parmi les 10 000 chansons les plus écoutées au Québec sur ces mêmes plateformes, la part des enregistrements interprétés en français n'était que de 8,6 %, dont 5,3 % provenant d'artistes d'ici et 3,3 %, du reste de la francophonie.

- **L'Office québécois de la langue française a publié, en 2023,** une étude sur les *Langues de consommation des contenus culturels au Québec* :

- 83 % des gens qui écoutent des chansons en ligne le font plus souvent en anglais.
- 60 % des gens qui jouent à des jeux vidéo le font en anglais.

- 58 % des utilisateurs de plateformes en continu comme Netflix, Amazon Prime ou Disney + préfèrent le faire en anglais.
- Musique en ligne, jeux vidéo, plateformes en continu, l'anglais gagne partout du terrain; c'est la consommation culturelle de nos jeunes, c'est la consommation culturelle du futur qui se dessine ici.
- Et la rupture est déjà évidente à voir.
- Dans toutes les activités étudiées, les 18-44 ans consomment moins en français que les 45 ans et plus :
 - **Visionnement de films** : on parle de 39 % en français chez les 44 ans et moins contre 64 % chez les 45 ans et

plus. 39 % contre 64 %, un écart de 25 %.

- **Contenu audiovisuel sur une plateforme en continu :** 32 % en français chez les 44 ans et moins contre 52 % chez les 45 ans et plus. 32, 52 : 20 % d'écart.
- **Jeux vidéo :** 33 % en français chez les 44 ans et moins contre 50 % chez les 45 ans et plus. 33, 50 : 17 % d'écart.
- **Écoute de chansons sur les plateformes :** en français chez les 44 ans et moins contre 10 % vs 23 % chez les 45 ans et plus...10, 23 : 13 % d'écart et une industrie musicale

confrontée à un problème de fond dans les deux cas.

- Je pourrais malheureusement continuer comme ça pendant une heure.
- Car toutes les études vont dans le même sens, tous les chiffres laissent à ceux qui savent les lire le portrait d'une rupture générationnelle dans la transmission de notre culture.
- Évidemment, ces chiffres sont propres au Québec.
- Ici, sans surprise, cette rupture culturelle prend la forme d'un recul du français.
- Mais l'impact de la mondialisation, combiné à la révolution numérique, se fait partout ressentir.

- Au Canada anglais, le débat se transpose dans des termes différents, mais le combat pour une culture locale existe aussi.
- Les Premières Nations et les Inuit cherchent eux aussi à protéger et à promouvoir leurs langues et leurs cultures ancestrales.
- Partout en Europe, on voit un réveil des peuples et des gouvernants qui agissent pour protéger et promouvoir leur culture nationale.
- L'Union européenne a imposé un quota de 35 % de contenu culturel local aux plateformes de diffusion en continu.
- L'Espagne en a profité pour venir s'assurer qu'une part de ces quotas, chez elle, soit réservée à ses langues minoritaires, comme l'andalou, le basque et le catalan.

- La Belgique et la Suisse façonnent elles aussi ce nouvel environnement numérique en y réfléchissant la cohabitation de leurs différents groupes linguistiques.
 - Des questions qui ne sont pas sans rappeler ce qui se passe au Canada.
- Dans la mouture 2019-2023 du mandat de l'office du Film danois, le Danemark se donne l'objectif d'occuper 29 % de la vente de billets dans les cinémas du pays.
- La France, j'en discutais la semaine dernière avec des intervenants culturels, avec la haute fonction publique du ministère de la Culture et avec Mme Rachida Dati, eh bien! La France multiplie les initiatives face aux plateformes numériques :

- Redevances payées par les plateformes pour des fonds en productions audiovisuelles françaises.
- Quota pour le pourcentage du catalogue total d'une plateforme qui doit être européen ou français.
- Indicateurs clairs sur la place que doivent occuper les œuvres locales dans l'interface qui est présentée aux auditeurs.
- Les États peuvent agir, ils savent qu'ils doivent agir et ce mouvement est désormais bel et bien en marche.
- Le temps du *far west* numérique est terminé.
- La communauté internationale s'est aussi saisie de l'enjeu :

- Bien sûr il y avait déjà la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Un dossier où le Québec a été un précurseur notamment grâce au travail rassembleur d'une grande dame de la politique québécoise, Mme Louise Beaudoin.
- L'Assemblée nationale du Québec, on ne le répétera jamais assez, a été le premier parlement au monde à adopter cette convention.
- Et c'est grâce à cette convention que l'exception culturelle a pu s'imposer dans les accords de commerce international.
- Or, la Convention de 2005, aussi avant-gardiste qu'elle fût, ne pouvait prévoir les

effets de la révolution numérique sur les cultures nationales et sur les produits culturels locaux.

- Pour pallier ce problème, l'UNESCO a mandaté un groupe d'experts internationaux afin de lui proposer une mise à jour des directives opérationnelles de la Convention de 2005.
- Grâce au précieux concours des ambassadeurs francophones à l'UNESCO, j'ai pu faire préciser au mandat des experts que le travail devait, oui, s'intéresser à :
 - l'influence de l'intelligence artificielle sur les industries culturelles;

- oui, à la découvrabilité des contenus culturels nationaux et locaux sur les plateformes numériques ;
 - oui, à l'importance d'une transparence accrue et significative des plateformes numériques autour des enjeux culturels, notamment de la liberté artistique.
- Mais aussi, que ces travaux devaient prendre en compte la promotion de la diversité linguistique des contenus culturels dans l'univers numérique.
 - Pour le Québec comme pour de nombreuses autres nations, c'est là un enjeu fondamental.
 - La première rencontre de travail de ce groupe d'experts internationaux se tiendra d'ailleurs

à Québec, les 27, 28, 29 et 30 mai prochain,
en collaboration entre l'UNESCO, le Québec
et le Canada.

- Voilà qui est une très bonne nouvelle!
- Aussi, peut-être certains d'entre vous ont-ils vu passer, au travers du riche fil de l'actualité entourant la rencontre alternée des premiers ministres français et québécois la semaine dernière, que Mme Dati et moi-même avons décidé de créer un comité de travail sur l'enjeu particulier de la diversité linguistique des contenus culturels dans l'univers numérique :

- Nous coprésiderons ses travaux et nous nous sommes entendus pour déposer un rapport final dès janvier 2025.

- Dans nos relations bilatérales avec le Canada, dans celles avec la France, dans nos représentations à l'UNESCO, dans celles auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Québec tiendra partout le même message :

- Si par chance il existe encore des cultures nationales fortes à la fin du siècle, ce ne sera par hasard.
- Ce sera le fruit du travail d'États mobilisés qui auront su agir pour préserver et promouvoir les contenus culturels locaux, les langues locales et l'amour de ce qui fait la vraie diversité du monde, celles des cultures.

- Cet avenir ne pourra être le fruit que d'une coconstruction.
 - Coconstruction, car oui le Québec a assurément des devoirs à faire et il doit agir dans ses champs de compétence, notamment en langue et en culture, afin de promouvoir et défendre sa culture.
 - Je m'y emploie. J'ai déjà eu l'occasion de dire que nous déposerons un projet de loi sur la découvrabilité des contenus culturels en français au Québec. J'aurai bientôt l'occasion de vous en reparler.
 - Mais si le Québec travaille seul, il ne se rendra pas assez loin.
 - C'est avec le gouvernement fédéral que l'on pourra coconstruire la suite.

- C'est avec la France, mais aussi avec toute la Francophonie que l'on pourra coconstruire la suite.
- C'est avec les lusophones, les hispanophones, les arabophones, les Italiens, les pays nordiques, la Corée du Sud, et tous les États soucieux d'agir afin de préserver leur propre souveraineté culturelle que l'avenir s'écrit.
- Le Québec est dans une stratégie d'alliances et de mains tendues à tous ceux qui reconnaissent comme lui que devant la pression induite par la révolution numérique, le temps de l'action pour la vitalité de nos cultures nationale, eh bien! C'est maintenant!

- Les actions à poser ne seront pas partout les mêmes; les enjeux de commerce international sont incontestablement complexes et l'horizon de notre action, s'il se concentre aujourd'hui beaucoup sur le rôle et l'influence des plateformes, devra bien vite se tourner vers celui de l'intelligence artificielle générative, de la protection des droits d'auteurs, puis ensuite vers d'autres objectifs encore.
- Car le combat pour les cultures locales et nationales, pour la diversité linguistique dans l'univers numérique, pour la souveraineté culturelle des nations, eh bien! Ce combat ne fait que commencer.
- Lorsque Gutenberg a inventé l'imprimerie au milieu du XV^e siècle, cette grande révolution dans

les technologies de l'information a entraîné plus d'un siècle de turbulences sociales allant des guerres de religion à un redécoupage complet des structures politiques de l'Europe lors de l'Édit de Nantes, en 1598.

- Il serait présomptueux de penser qu'une révolution technologique de l'ordre de l'arrivée de l'Internet soit complètement métabolisée par nos sociétés en une décennie ou deux.
- Or nous sommes en action, nous, les nations, nous, les États, nous, les amoureux de culture.
- Et le Québec a une chance incroyable :
 - Il peut compter sur des industries culturelles dynamiques.
 - La semaine dernière au Festival du Livre de Paris où le Québec était à l'honneur, je peux

vous dire que tant nos auteurs que le milieu de l'édition québécois ont épaté la galerie. Leur dynamisme, la force de leurs mots, l'audace de leurs propos, personne en France n'y est resté indifférent, pas même le président Macron qui est venu visiter le pavillon du Québec et qui a été très généreux de son temps et de sa personne.

- Lors de la première parisienne de *Pub royale* au Grand Rex vendredi soir dernier, comme il était émouvant pour moi de voir des Français chanter à gorge déployée les succès des Cowboys Fringants.
- Lorsque *Simple comme Sylvain*, de Monia Chokri gagne le prix meilleur film étranger aux César.

- Ou lorsque Kevin Lambert est sacré lauréat du prix Médicis 2023 pour son roman *Que ma joie demeure*.
- Quand Yannick Nézet-Séguin, en février dernier, remporte rien de moins que deux Grammy Awards (et ce ne sont pas ses premiers!).
- Lorsque Denis Villeneuve, Xavier Dolan, Dany Laferrière, ou des entreprises comme Moment Factory et Félix & Paul nous font rayonner partout dans le monde.
- Eh bien, personne ne peut douter que ce coin de l'Amérique a une voix unique par laquelle bonifier la beauté de l'expérience humaine.
- Et une culture forte, c'est une culture qui s'appuie sur le passé, mais qui se projette dans l'avenir.

- Une culture forte, c'est ce qui traverse le temps parce qu'elle s'offre en héritage.
- La culture québécoise d'aujourd'hui n'est plus celle des colons français ni celle non plus des Canadiens français d'antan, mais elle s'inscrit à leur suite en la bonifiant de tout ce qui a culturellement marqué le Québec dans les dernières décennies.
- Pour paraphraser Loco Locass, « notre culture est sans couture, c'est une ceinture fléchée, tissée, métissée, rebuts de brins de laine tressés très serrés ».
- Et pour rester dans le fil de cette métaphore textile, c'est aux Québécois de continuer à faire tourner le métier à tisser

- Pas à une autre nation, pas non plus à une multinationale, et surtout pas à un algorithme.
- *Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage*, dit le dicton. C'est là à la fois le destin des Québécois et leur responsabilité.
- Car, si personne ne sait ce que seront les prochains motifs ou les prochaines couleurs à façonner la ceinture fléchée de notre culture, la nation québécoise restera la nation québécoise tant et aussi longtemps qu'elle aura la force de se tenir debout tout en s'offrant en héritage.
- Merci!

Ouverture d'une courte période de questions
(10 min max)